

# CHARTRE DES MEMBRES DU CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS

Le Centre Français des Fonds et Fondations est une association qui a vocation à rassembler fonds de dotation et fondations. Il porte leurs paroles et leurs enjeux dans l'intérêt commun de leur mission au service de l'intérêt général. Il participe à la valorisation de leur contribution sociétale. Il aide le secteur à se professionnaliser et l'encourage dans sa recherche d'efficacité.

Les fonds de dotation et fondations adhérents sont des acteurs indépendants engagés au service du bien commun, par un acte d'affectation irrévocable, qui s'inscrivent dans une démarche à long terme en faveur d'une société plus inclusive, solidaire et durable.

Ils partagent les valeurs communes prônées par le CFF : Intégrité, Transparence, Responsabilité et Générosité. Ils agissent dans l'écoute et le respect des bénéficiaires et dans un esprit de partage et d'ouverture.

Les fonds et fondations adhérents mènent leur mission en conformité avec la législation en vigueur.

En adhérant au Centre Français des Fonds et Fondations, les fonds et fondations s'engagent à vivre et faire vivre ces valeurs communes, à partager les bonnes pratiques au service du secteur et à rester à l'écoute des enjeux sociétaux. Ils s'engagent dans une démarche de progrès et de partage avec les autres membres du réseau.

**Benoît Miribel**  
Président

Signature électronique de la Charte des Membres du  
CFF sur le formulaire d'adhésion

